



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2024-163**

**PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2024**

# Sommaire

## **ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 / PATPS**

R75-2024-09-04-00002 - Arrêté portant modification de l'agrément de la SARL "Ambulances Béarnaises" agréée sous le n°64-63 (3 pages) Page 3

R75-2024-09-04-00003 - Arrêté portant modification de l'agrément de la SAS "CAMBO AMBULANCES" agréée sous le n°64-150 (5 pages) Page 7

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2024-09-01-00003 - Arrêté portant composition du comité académique de suivi du déploiement d'OP@LE (1 page) Page 13

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2024-09-04-00002

Arrêté portant modification de l'agrément de la SARL  
"Ambulances Béarnaises" agréée sous le n°64-63

**Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Pôle Animation Territoriale et Parcours de Santé  
Téléphone : 05 59 14 51 78  
Courriel : ars-dd64-transport-sanitaires@ars.sante.fr

Pau, le **04 SEP. 2024**

Arrêté n°

Portant modification de l'agrément de la SARL  
« Ambulances Béarnaises » agréée sous le  
n°64-63

**Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

**VU** le Code de la Santé Publique, articles L 6311-1 et suivants, L 6312-1 à L 6312-5, R 6312-1 à 6313-7 et R 6312-1 à R 6312-23 ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret 2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire aux transports sanitaires et à l'autorisation de mise en service de véhicule de transports sanitaires ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (DGARS) ;

**VU** le décret n°2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

**VU** l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 14 octobre 1988 portant agrément de la SARL « Ambulances Béarnaises » comme entreprise de transports sanitaires, sous le numéro 64-63 ;

**VU** l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 24 décembre 1997 portant modification de l'agrément de la SARL « Ambulances Béarnaises » suite au transfert d'implantation sur la commune de MASLACQ ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 28 février 2023, portant composition du Comité Départementale de l'Aide Médicale Urgente, de la permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

**VU** la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 30 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'extrait Kbis du 09 février 2024, transmis par la SARL « Ambulances Béarnaises » par courrier électronique le 08 juin 2024 par Monsieur TOVIAKOU Arnaud ;

**VU** l'acte de cession entre Madame RUSTUL Nadine et la société TOV SASU, représentée par Monsieur TOVIAKOU Arnaud, en date du 01 janvier 2024 et transmis à nos services par courrier

électronique le 25 juin 2024 ;

**VU** l'attestation sur honneur rédigée par Monsieur TOVIAKOU Arnaud et transmise à nos services le 22 août 2024 par courrier électronique, certifiant l'absence de modification du lieu d'implantation et la conformité des locaux avec la réglementation ;

**Considérant** que le changement de gérance de la société « Ambulances Béarnaises » a été porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé le 08 juin 2024 par courrier électronique ;

**Considérant** que le personnel, les véhicules sanitaires et les installations matérielles des locaux sont conformes à la réglementation et que l'activité sera poursuivie dans les mêmes conditions ;

**Considérant** qu'il convient de reconnaître, fût-ce a posteriori, le changement de gérance la société « Ambulances Béarnaises » en modifiant l'agrément n°64-63 ;

Sur proposition du Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La SARL « Ambulances Béarnaises » agréée comme entreprise de transports sanitaires sous le numéro 64-63 a pour gérant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, TOVIAKOU Cyril Leonidas Arnaud Gbenakpon

**Article 2** : L'entreprise de transport sanitaire terrestre SARL « Ambulances Béarnaises » dont le siège social est fixé au 2 quartier Laubadère – 64300 MASLACQ, exerce son activité sur le site suivant :

- 2 quartier Laubadère – 64300 MASLACQ

**Article 3** : La SARL « Ambulances Béarnaises » comprend les véhicules figurants sur la fiche jointe au présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :


- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 5** : Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **04 SEP. 2024**

p/Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Nouvelle-Aquitaine

*pl* Le Directeur de la Délégation Départementale des  
Pyrénées-Atlantiques  
La Directrice adjointe,



Alain GUINAMANT

ARS - Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques – DD64 - PATPS  
Cité administrative – Boulevard de la République – 64016 PAU Cedex  
[www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr)

Morgane GUILLEMOI

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques

Pôle Animation Territoriale et Parcours de Santé

Téléphone : 05.59.14.51.78

Courriel : [ars-dd64-transports-sanitaires@ars.sante.fr](mailto:ars-dd64-transports-sanitaires@ars.sante.fr)

**FICHE TECHNIQUE n°3**

SARL « Ambulances Béarnaises »

Agréée sous le n° 64-63

par arrêté préfectoral du 14 octobre 1988

**NOM de l'ENTREPRISE :** SARL « Ambulances Béarnaises »

**Adresse :** 2 quartier Laubadère – 64300 MASLACQ

**Gérant :** Monsieur TOVIAKOU Arnaud

**Téléphone :** 05-59-67-68-88

**Mail :** [ambulances.bearnaises@orange.fr](mailto:ambulances.bearnaises@orange.fr)

**Véhicules-Ambulances**

Renault n° EG-587-DM  
Renault n° FB-574-CW

**Véhicules Sanitaires Légers**

Toyota n° FR-915-JL  
Ford n° DP-282-VK  
Toyota n° GS-904-XB

Cette fiche abroge et remplace la précédente fiche en date du 08 avril 2022.

Fait à Pau, le 03 septembre 2024

Delphine SASSUS  
Animatrice Territoriale « Premier Recours »



ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2024-09-04-00003

Arrêté portant modification de l'agrément de la SAS  
"CAMBO AMBULANCES" agréée sous le n°64-150

**Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Pôle Animation Territoriale et Parcours de Santé  
Téléphone : 05 59 14 51 78  
Courriel : ars-dd64-transports-sanitaires@ars.sante.fr

Pau, le **04 SEP. 2024**

Arrêté n°

Portant modification de l'agrément de la SAS  
« CAMBO AMBULANCES » agréée sous le  
n°64-150

**Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

**VU** le Code de la Santé Publique, articles L 6311-1 et suivants, L 6312-1 à L 6312-5, R 6312-1 à 6313-7 et R 6312-1 à R 6312-23 ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret 2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire aux transports sanitaires et à l'autorisation de mise en service de véhicule de transports sanitaires ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (DGARS) ;

**VU** le décret n°2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

**VU** l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 29 novembre 2007 portant agrément de la SARL « CAMBO AMBULANCES » comme entreprise de transports sanitaires, sous le numéro 64-150 ;

**VU** l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine du 25 Août 2011 modifiant l'agrément de la SARL « CAMBO AMBULANCES » agréée sous le n° 64-150, suite au changement d'adresse de son implantation ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 28 février 2023, portant composition du Comité Départementale de l'Aide Médicale Urgente, de la permanence des Soins et des Transports Sanitaires ;

**VU** la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 30 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date 30 avril 2024, transmis à nos services par la SAS « CAMBO AMBULANCES », par courrier électronique, le 02 septembre 2024,

ARS - Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques – DD64 - PATPS  
Cité administrative – Boulevard Tourasse - CS 11604 – 64016 PAU Cedex  
[www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr](http://www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr)

prenant acte du changement de statuts juridiques, transformant la société en société par actions simplifiées ;

**VU** l'extrait Kbis du 29 mai 2024, transmis à nos services par la SAS « CAMBO AMBULANCES » par courrier électronique, le 02 septembre 2024, indiquant le nouveau statut juridique de la société ;

**VU** l'extrait Kbis du 10 juillet 2024, transmis par la SAS « CAMBO AMBULANCES » par lettre recommandée, réceptionnée par nos services le 16 juillet 2024, indiquant la nouvelle gérance et nouvelle direction de la société ;

**VU** le courrier en date du 15 juillet 2024, informant l'acquisition des parts sociales de la SAS « CAMBO AMBULANCES » par la société holding « IAR » représentée par Karine MANGIN, Fabien MANGIN, Cédric SOBERA, Laure ONDARTS-ELICAGARAY et Baptiste ONDARTS, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sollicitant la modification de l'agrément ;

**Considérant** que le changement de gérance de la société « CAMBO AMBULANCES » a été porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé le 13 mai 2024 par courrier électronique ;

**Considérant** que le changement de statut juridique de la société « CAMBO AMBULANCES » a été porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé le 20 août 2024 par courrier électronique ;

**Considérant** que le personnel, les véhicules sanitaires et les installations matérielles des locaux sont conformes à la réglementation et que l'activité sera poursuivie dans les mêmes conditions ;

**Considérant** qu'il convient de reconnaître, fût-ce a posteriori, les changements de gérance et de statut juridique de la société « CAMBO AMBULANCES » en modifiant l'agrément n°64-150 ;

Sur proposition du Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La SAS « CAMBO AMBULANCES » agréée comme entreprise de transport sanitaire sous le numéro 64-150 a pour gérante, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, Madame MANGIN Karine, née LELIEVRE.

**Article 2** : L'entreprise de transport sanitaire terrestre SAS « CAMBO AMBULANCES » dont le siège social est fixé ZA de la Gare Quartier du Bas Cambo – 64250 CAMBO-LES-BAINS, exerce son activité sur le site suivant:

- ZA de la Gare Quartier du Bas Cambo – 64250 CAMBO-LES-BAINS

**Article 3** : La SAS « CAMBO AMBULANCES » comprend les véhicules figurants sur la fiche jointe au présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

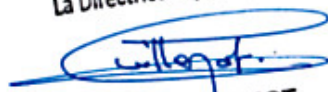
**Article 5 :** Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **04 SEP. 2024**

p/Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Nouvelle-Aquitaine

*Pr* Le Directeur de la Délégation Départementale des  
Pyrénées-Atlantiques

La Directrice adjointe,

  
Morgane GUILLEMOT

Alain GUINAMANT

U # SEP. 2024

Monsieur GUILLET  
Monsieur GUILLET

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques  
Pôle Animation Territoriale et Parcours de Santé

Tél. : 05 59 14 51 78

**FICHE TECHNIQUE n°5  
SAS CAMBO AMBULANCES  
Arrêté préfectoral du 29 novembre 2007  
Agrément n° 64-150**

**NOM DE L'ENTREPRISE** : CAMBO AMBULANCES  
**Gérants** : Mme Karine MANGIN  
**Adresse** : Z.A. de la Gare, quartier du bas Cambo – 64250 CAMBO LES BAINS  
**Tel.** : 05 59 29 77 31  
**Fax** : 05 59 29 79 03  
**@** : [cambo.ambulances@orange.fr](mailto:cambo.ambulances@orange.fr)

**Véhicules Ambulances**

Renault GC 949 JL  
Renault GY-665-MH

**Véhicules Sanitaires Légers**

Toyota GY-826-PR  
Toyota GY-472-PR  
Renault EB 061 SD

Cette fiche abroge et remplace la précédente en date du 27 août 2024.

Fait à Pau, le 03 septembre 2024

Delphine SASSUS  
Animatrice Territoriale « Premiers Recours »



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2024-09-01-00003

Arrêté portant composition du comité académique de  
suivi du déploiement d'OP@LE



**Arrêté portant composition du comité académique de suivi du déploiement d'OP@LE**

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2020-939 du 29 juillet 2020 modifiant l'organisation financière des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le comité académique de suivi du déploiement d'OP@LE est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

- Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général d'académie,
- Monsieur Philippe VULLIET, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines, directeur de l'EP@C,
- Madame Tiphaine NOBLET, directrice du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques, cheffe de l'EP@C,
- Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux,
- Monsieur Stéphane CARASCO, directeur des services administratifs et financiers de l'école académique de la formation continue,
- Madame Nathalie BESSAS, cheffe du bureau DCVSAJ2 et Rconseil,
- Madame Charline COLLEMARE, responsable de la cellule d'assistance pour les systèmes d'information financière ministériels.

Représentants des personnels :

- Madame Isabelle ARNAUDET, agent comptable du lycée professionnel Jean Capelle à Bergerac (FSU),
- Monsieur Benjamin GODIN, agent comptable du lycée Flora Tristan à Camblanes et Meynac (UNSA),
- Madame Marie-Laure LEDEMAY, adjointe gestionnaire du lycée professionnel Emile Combes à Bègles (FNEC FP-FO),
- Madame Gueoula SENE, lycée des métiers de la mer à Gujan Mestras (SGEN-CFDT).

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le **01 SEP. 2024**  
Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie  
*X*  
Xavier LE GALL